

Le respect des « us et coutumes » locales à travers les « conseils aux voyageurs » du ministère français des affaires étrangères

Sur le site : <http://www.france.diplomatie.fr/voyageurs/etrangers/avis/conseils/default2.asp>

Concernant certains pays, le ministère donne des conseils sous la rubrique « us et coutumes ».

| | |
|----------------------------|--|
| Afghanistan | Les étrangers, résidents ou de passage, doivent respecter scrupuleusement les us et coutumes locales (ne pas de dévêtir dans les lieux publics, pour les femmes porter un foulard, pendant le mois de Ramadhan, ne pas manger, boire et fumer en public). |
| Algérie | Hors des sites touristiques, éviter de prendre des photos. Se conformer aux usages, règles et coutumes habituellement en vigueur dans les pays musulmans, notamment par une tenue vestimentaire et une attitude non provocantes. S'abstenir de fumer dans les lieux publics pendant le Ramadan. Respecter les lieux de culte. |
| Arabie saoudite | Tout culte autre que l'Islam est interdit. Les tentatives de prosélytisme au profit d'une autre religion sont très sévèrement réprimées. Par ailleurs, il est rappelé que pendant le mois du ramadan les voyageurs doivent être particulièrement vigilants en ce qui concerne le respect des us et coutumes du pays. Pendant cette période que les Saoudiens respectent scrupuleusement, il est interdit de manger, de boire, ou de fumer en public sous peine de se voir arrêter et expulser. Les femmes doivent en particulier prêter attention à leur tenue vestimentaire et à être couvertes dans lieux publics. Les autorités saoudiennes attachent une grande importance au respect par les étrangers des coutumes imposées par le ramadan. |
| Bahrein | Tenue vestimentaire décente recommandée. Interdiction de manger, boire, fumer en public, même en voiture, du lever du jour au coucher du soleil durant le Ramadan. Respecter les lieux de culte et tenir des propos respectueux sur la religion en général et l'Islam en particulier. |
| Brunei | L'Islam est religion d'Etat. Il est donc recommandé de respecter les usages qui y sont liés et d'être en toute circonstance vêtu décemment. Tout commentaire ou critique envers la famille royale sont formellement déconseillés |
| Egypte | L'Egypte étant un pays majoritairement musulman et l'Islam étant religion d'Etat, une tenue décente est recommandée sur l'ensemble du territoire |
| Emirats arabes unis | Comme dans tous les pays musulmans, Il convient de respecter les habitudes de discrétion locales. Même si les femmes ne sont pas astreintes au port du voile, elles doivent adopter des tenues vestimentaires correctes, notamment les adolescentes. Pendant le mois du ramadan, manger , boire ou fumer en public au cours de la journée est une infraction punie d'une peine de prison d'un mois maximum et |

| | |
|------------------|---|
| | d'une amende. Les musulmans ne sont pas servis dans les hôtels et les restaurants pendant les heures de jeûne. |
| Indonésie | L'Indonésie étant un pays musulman à plus de 90 %, une tenue vestimentaire correcte doit être respectée afin d'éviter de heurter la sensibilité des ressortissants indonésiens. Pour les femmes, éviter de porter des vêtements décolletés. Il est en outre souhaitable d'avoir, dans la mesure du possible, les bras et les jambes couverts. |
| Iran | Les femmes, y compris les étrangères, doivent se couvrir la tête d'une pièce de tissu (foulard, tchador...), et porter des vêtements longs et amples, de couleurs et de dessins discrets : ceci dans tous les espaces publics. Les jambes ne peuvent être nues. Les hommes doivent porter des pantalons longs. L'on vérifie, dans les hôtels, que les couples sont mariés. Il n'est pas d'usage de se livrer en public à des démonstrations d'affection appuyées. Eviter de tendre la main à une personne de sexe opposé. Il n'est pas possible, pour les femmes, de pénétrer dans les lieux de culte islamiques sans être recouvertes du "voile islamique", de couleur noire, couvrant cheveux et corps jusqu'aux chevilles. Pour les hommes, il convient d'avoir un pantalon long, une chemise à manches longues, et mieux vaut éviter de porter la cravate, des couleurs trop vives, des imprimés voyants. Certains lieux de culte sont interdits aux non-musulmans, parfois de façon permanente (le cas est rare), parfois aux heures de prière. Les femmes ne peuvent, en principe, pénétrer dans les écoles coraniques. |
| Israël | D'une manière générale, respecter les usages particuliers aux différentes religions dans les lieux de culte ou de pèlerinage. Il est recommandé en outre : dans les cités et quartiers juifs orthodoxes : de porter des vêtements "décentes" (manches longues pour les hommes et les femmes). Pendant le Shabat et les fêtes juives d'éviter de circuler en voiture, adopter une attitude discrète. dans les villes et quartiers musulmans : de porter des vêtements "décentes" (manches longues, pas de vêtements moulants, de minijupe ou de décolletés pour les femmes, pas de shorts pour les hommes). Durant le Ramadan éviter de fumer, boire et manger en public du lever au coucher du soleil Libye Pays musulman où les règles de décence doivent être appliquées (pas de shorts ou de tenues légères par exemple) |
| Mali | Il convient de respecter la sensibilité des habitants du Mali, pays musulman à 90 % et largement pratiquant (tenue vestimentaire décente, comportement adéquat). Se montrer courtois en toutes circonstances |
| Maroc | Observer les us et coutumes locales variables d'une région à l'autre mais ressortissant néanmoins des principes fondamentaux de la religion musulmane. Il convient donc, pour les femmes : - d'adopter le port du pantalon et de la jupe au-dessous |

| | |
|-------------------|---|
| | <p>du genou.</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la plage, de porter un maillot de bains une pièce. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas aborder de sujets sensibles à caractère politique ou religieux. - de s'abstenir de tous propos pouvant être interprétés comme des critiques à l'égard du Roi ou de la famille royale. - d'éviter de consommer de l'alcool en public. <p>On ne peut acheter d'alcool, et encore moins en consommer en public pendant le Ramadan. Il convient particulièrement durant cette période d'adopter des tenues vestimentaires décentes.</p> <p>A part la Grande Mosquée de Casablanca, il est interdit aux non-musulmans d'entrer dans les mosquées.</p> <p>L'introduction de produits à caractère pornographique est à bannir</p> |
| Mauritanie | L'importation, la vente et la consommation d'alcool sont interdites en Mauritanie |
| Niger | La religion musulmane concerne 95 % de la population. Les étrangers peuvent circuler sans problème particulier sur l'ensemble du territoire à condition de respecter les règles de décence de base (tenue vestimentaire et comportement général corrects). |
| Nigeria | Près de la moitié des Nigériens sont musulmans. Dans le sud, les prescriptions islamiques ne sont pas observées avec une grande rigueur. Dans le nord, au contraire, l'instauration de la Charia dans 12 Etats depuis 2000 contribue à l'application parfois rigoriste des préceptes socio-religieux. Il convient de s'abstenir de consommer de l'alcool en public et, pour les femmes, d'éviter des tenues choquantes (jupes courtes, shorts, etc). |
| Pakistan | La majorité de la population est de confession musulmane. Adopter une tenue décente en toute circonstance |
| Tunisie | La Tunisie est un pays musulman où il convient de respecter les us et coutumes liés à l'Islam et d'adopter en toute circonstance une attitude et une tenue vestimentaire correctes. Le mono-kini est proscrit surtout sur les plages publiques |
| Turquie | <p>Lors de la visite des mosquées, il convient de se déchausser. Les femmes doivent se couvrir la tête.</p> <p>Eviter de se rendre dans les mosquées le vendredi ou à l'heure des prières.</p> <p>Pendant le ramadan, éviter de manger, de boire ou de fumer en public pendant la journée.</p> <p>Le nudisme est interdit. Eviter de s'embrasser dans la rue.</p> <p>Ne prendre des photographies que lorsque l'on y est autorisé (dans les endroits touristiques, paiement d'un droit d'entrée pour les appareils photos et vidéo).</p> |
| Yemen | Religion musulmane dominante. Les femmes doivent se couvrir les bras et les jambes. En période de ramadan, s'interdire de fumer, de manger ou de boire en public toute la journée. |